Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_028-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 février 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Marie-Claire MERVIN, Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Catherine CABOT, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, MM Frédéric SOHIER, Christian CHAUFOUR, Mme Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Michèle ARMANDARY, MM Marc LE GUIFFANT, Yannick LOISANCE, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, M Fabrice LE TOQUIN, Mme Annick PORTES, M Jean-Louis VERGNE, Mme Claude BENEZIT et M Eric GARNIER.

Absents représentés :
- M Kévin STEINBACHER donne pouvoir à M Arnaud SALMON
- Mme Laure ZATORSCHI donne pouvoir à M Thierry DE LA FOURNIERE
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- Mme Valérie SIMON donne pouvoir à M Frédéric SOHIER
- M Eric DYEVRE donne pouvoir à M Vincent REMY
- Mme Catherine GUGUEN-GRACIE donne pouvoir à Mme Annick PORTES
- Mme Claudia GAUVIN donne pouvoir à M Jean-Louis VERGNE

Monsieur Thierry DE LA FOURNIERE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

DELIBERATION N°2026/028 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS OPEREES – EXERCICE 2025

Présents : 24 **Représentés** : 09 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_028-DE

L'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) dispose que « *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par elle-même ou par toute personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.* ».

La présente délibération a donc pour objet de présenter le bilan des acquisitions et des cessions opérées par délibérations au cours de l'année 2025. Elle fait également apparaitre une présentation de ces opérations foncières décidées durant l'exercice 2025.

Ce bilan compte 10 opérations de cessions, 12 opérations d'acquisition et 2 autres actes de gestion du domaine public.

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme et travaux en date du 10 février 2026,

Le bilan s'établit comme suit :

Ventes :

1) **Principe de mise en vente de l'appartement sis 5 passage Solidor, cadastré J 270, J 272, J 274, J 1424, J 1562, J 1590 et J 1727**
Principe de cession de l'appartement reçu par legs situé au 5 passage Solidor, d'une surface habitable de 93,29 m².
Délibération n°2025/055 du 24 mars 2025

2) **Principe de mise en vente de l'appartement sis 7 passage Solidor, cadastré J 270, J 272, J 274, J 1424, J 1562, J 1590 et J 1727**
Principe de cession de l'appartement reçu par legs situé au 7 passage Solidor, d'une surface habitable de 95 m².
Délibération n°2025/056 du 24 mars 2025

3) **Principe de mise en vente de l'appartement sis 16 boulevard Lhotelier, cadastré D 2063**
Principe de cession de l'appartement reçu par legs situé au 16 boulevard Lhotelier, d'une surface habitable de 45,88 m².
Délibération n°2025/057 du 24 mars 2025

4) **Principe de mise en vente de l'appartement sis 64 avenue Edouard VII, cadastré D 1076 et D 1288**
Principe de cession de l'appartement reçu par legs situé au 64 avenue Edouard VII, d'une surface habitable de 41 m².
Délibération n°2025/086 du 23 juin 2025

5) **Principe de mise en vente du terrain sis Les Mazures à Louvigné-de-Bais (35680), cadastré D 1055**
Principe de cession du terrain reçu par legs situé à « Les Mazures » à Louvigné-de-Bais, d'une surface totale de 1 200 m².
Délibération n°2025/087 du 23 juin 2025

6) **Principe de mise en vente de l'appartement sis 5 ter avenue des Mimosas, cadastré K 116, K 117, K 118, K 119, K 923 et K 939**
Principe de cession de l'appartement reçu par legs situé au 5 ter avenue des Mimosas, d'une surface habitable de 72,34 m².
Délibération n°2025/088 du 23 juin 2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_028-DE

7) **Principe de mise en vente des terrains sis Le Pramu à Plévenon (22240), cadastrés C 195 et C 452**
Principe de cession des terrains reçus par legs situé à « Le Pramu » à Plévenon, d'une surface totale de 12 088 m².
Délibération n°2025/089 du 23 juin 2025

8) **Vente d'une parcelle cadastrée AC 195p sise boulevard de la Libération au profit des consorts Vacherot**
Cession de la parcelle cadastrée AC 195p, située boulevard de la Libération, d'une surface d'environ 627 m² au consorts Vacherot.
Délibération n°2025/135 du 9 septembre 2025

9) **Vente de l'appartement sis 5 passage Solidor, cadastré J 270, J 272, J 274, J 1424, J 1592, J 1590 et J 1727 au profit de Madame Orgerie**
Cession de l'appartement situé au 5 passage Solidor, d'une surface habitable de 93,29 m² ainsi qu'une cave et un box au prix de 682 000 € net vendeur à Madame Orgerie.
Délibération n°2025/153 du 13 octobre 2025

10) **Vente de l'appartement sis 16 boulevard Lhotelier, cadastré D 2063 au profit de Monsieur Conneau**
Cession de l'appartement situé au 16 boulevard Lhotelier, d'une surface habitable de 45,88 m² ainsi qu'une cave au prix de 234 000 € net vendeur à Monsieur Conneau.
Délibération n°2025/154 du 13 octobre 2025

Acquisitions et legs :

11) **Acquisition des parcelles B 381p, B 382p, B 383p, B 384p, B 738p, B 740p et B 741p appartenant à différents riverains et situées rue de la Ville Es Lemetz**
Approbation de l'acquisition à 5€ le m² des parcelles B 381p, 382p, 383p, 384p, 738p, 740p, 741p situées rue de la Ville Es Lemetz d'une superficie totale d'environ 335 m² appartenant à différents riverains.
Délibération n°2025/018 du 27 janvier 2025

12) **Acceptation du legs de Madame Villatte Jeannine**
Acceptation du legs de Madame Villatte Jeannine comprenant un appartement situé au 16 boulevard Lhotelier.
Délibération n°2025/034 du 25 février 2025

13) **Acceptation du legs de Madame Menard Michèle**
Acceptation du legs de Madame Menard Michèle comprenant notamment 4 appartements et 3 lots de terrains : des appartements au 5 passage Solidor, au 7 passage Solidor, au 64 avenue Edouard VII et au 5 ter avenue des Mimosas. Les terrains sont un constructible à Louvigné-de-Bais, des parcelles agricoles à Loudéac et des parcelles agricoles et naturelles à Plévenon.
Délibération n°2025/035 du 25 février 2025

14) **Acquisition de la parcelle AI 291 appartenant à Monsieur Le Goff et Madame Jehannin-Ventre et située rue de l'Orillois**
Approbation de l'acquisition à titre gratuit de la parcelle située rue de l'Orillois d'une superficie de 11 m² appartenant à Monsieur Le Goff et à Madame Jehannin-Ventre.
Délibération n°2025/058 du 24 mars 2025

15) **Rétrocession de la parcelle L 497p appartenant à la SCCV ARC PROMOTION ARMORIQUE et située rue de la Barbine**
Approbation de l'acquisition à titre gratuit de la parcelle L 497p, sous réserve de bon état de la voirie, située rue de la Barbine d'une superficie d'environ 35 m² appartenant à la SCCV ARC PROMOTION ARMORIQUE.
Délibération n°2025/090 du 23 juin 2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_028-DE

16) **Acquisition de la parcelle AA 115p appartenant à Mesdames Briand et située 15 rue de la Ville Es Lemetz**
Approbation de l'acquisition à 5 € le m², de la parcelle AA 115p située 15 rue de la Ville Es Lemetz d'une superficie d'environ 20 m² appartenant à Mesdames Briand.
Délibération n°2025/091 du 23 juin 2025

17) **Acquisition de la parcelle AA 114p appartenant à Madame Lesenechal et située 13 rue de la Ville Es Lemetz**
Approbation de l'acquisition à 5 € le m², de la parcelle AA 114p située 13 rue de la Ville Es Lemetz d'une superficie d'environ 30 m² appartenant à Madame Lesenechal.
Délibération n°2025/092 du 23 juin 2025

18) **Acquisition de la parcelle AA 116p appartenant à Monsieur et Madame Lesaunier et située 17 rue de la Ville Es Lemetz**
Approbation de l'acquisition à 5 € le m², de la parcelle AA 116p située 17 rue de la Ville Es Lemetz d'une superficie d'environ 8 m² appartenant à Monsieur et Madame Lesaunier.
Délibération n°2025/093 du 23 juin 2025

19) **Acquisition de la parcelle AA 126p appartenant à Monsieur et Madame Decourval et située 37 rue de la Ville Es Lemetz**
Approbation de l'acquisition à 5 € le m², de la parcelle AA 126p située 37 rue de la Ville Es Lemetz d'une superficie d'environ 35 m² appartenant à Monsieur et Madame Decourval.
Délibération n°2025/094 du 23 juin 2025

20) **Acquisition de la parcelle AA 145p appartenant à Madame Lecade et située 39 rue de la Ville Es Lemetz**
Approbation de l'acquisition à 5 € le m², de la parcelle AA 145p située 39 rue de la Ville Es Lemetz d'une superficie d'environ 35 m² appartenant à Madame Lecade.
Délibération n°2025/095 du 23 juin 2025

21) **Acquisition de la parcelle AA 178p appartenant à Monsieur et Madame Soufflet et située 25 rue de la Ville Es Lemetz**
Approbation de l'acquisition à 5 € le m², de la parcelle AA 178p située 25 rue de la Ville Es Lemetz d'une superficie d'environ 5 m² appartenant à Monsieur et Madame Soufflet.
Délibération n°2025/096 du 23 juin 2025

22) **Acquisition de la parcelle AA 464p appartenant à Madame Gallien et située 31 rue de la Ville Es Lemetz**
Approbation de l'acquisition à 5 € le m², de la parcelle AA 464p située 31 rue de la Ville Es Lemetz d'une superficie d'environ 15 m² appartenant à Madame Gallien.
Délibération n°2025/097 du 23 juin 2025

Autres actes de gestion du domaine public :

23) **Promesse unilatérale de bail emphytéotique du bien « Villa Eugénie » et d'une partie de son parc, situé 10 rue des Français Libres et cadastré L 655 et L 391p**
Approbation de la promesse unilatérale de bail emphytéotique pour le bien « Villa Eugénie » et une partie de son parc cadastré L 655 et L 391p pour une surface totale d'environ 950 m² au profit de l'Association Diadème.
Délibération n°2025/054 du 24 mars 2025

24) **Abrogation de la délibération n°2024/218 du 19 novembre 2024 relative à la vente de la parcelle cadastrée E 1126 appartenant aux copropriétaires**
Abrogation de la délibération relative à la vente de la parcelle E 1126 situé au boulevard de la Mer et appartenant à divers copropriétaires.
Délibération n°2025/085 du 23 juin 2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_028-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : d'approuver le bilan précité des acquisitions et cessions opérées durant l'année 2025.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 4 mars 2026

Le secrétaire de séance

Thierry DE LA FOURNIERE

MAIRIE DE DINARD Ille-et-Vilaine

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du G.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 06 MARS 2026 et affichée en Mairie, le 06 MARS 2026